

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du
Vendredi 20 mars 2026
De la commune de LA VRAIE-CROIX

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20 heures, le conseil municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN– S.ROUSSELET – P.BOUVET– M.PRIME – M.LEFORT –S.GRAVIER – L.CELLIER - C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – S.DEJARDIN – S.DUBOT– P.BONNIN – S.TACHEAU

Convocation : le 16 mars 2026

Absents excusés : G. LE CADRE pouvoir donné à P.GUIBLIN

Absents :

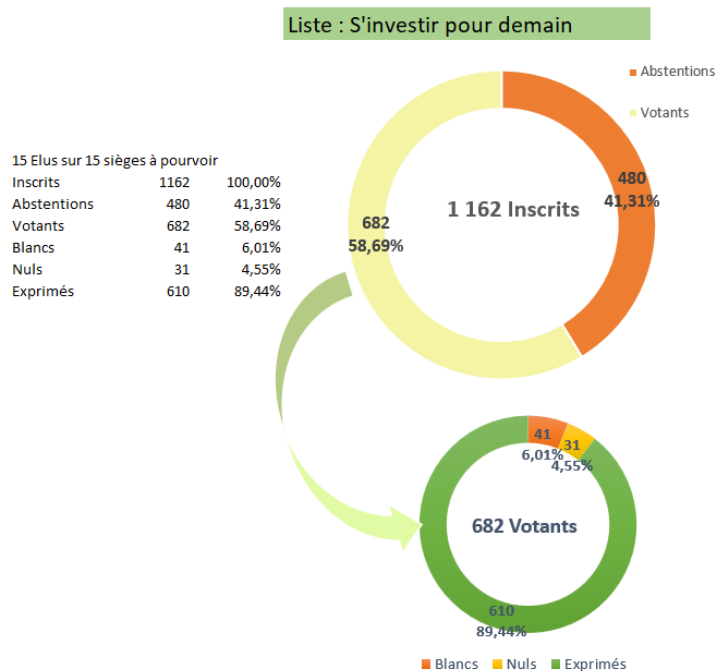
Secrétaire de séance : a été désigné secrétaire de séance L.HEYMANS

SOMMAIRE

Ordre du jour :

- 1- Proclamation des résultats de l'élection
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Election du Maire
- 4- Création et élection des postes d'adjoints
- 5- Création des postes de conseillers délégués
- 6- Indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
- 7- Questions diverses

1 - PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION



Le Maire sortant procède à la proclamation du résultat et à l'installation du nouveau Conseil Municipal – 15 élus :

GUIBLIN	Pascal
ROUSSELET	Sandra
BOUVET	Patrick
LEFORT	Marie
PRIME	Mickaël
GRAVIER	Sophie
CELLIER	Loïc
ROLLAND	Carmen
SOUNDRON	Stéphane
HEYMANS	Lyse
LE CADRE	Gabriel
DEJARDIN	Sandrine
DUBOT	Sébastien
TACHEAU	Stéphanie
BONNIN	Philippe

il présente le déroulé de ce conseil municipal.

2 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux textes, pour ce conseil d'installation, il est nommé secrétaire de séance : Lyse Heymans

3 - ELECTION DU MAIRE

Tenue de l'élection du Maire :

Conformément aux textes, la séance est tenue par le doyen des élus : Il est proposé Patrick Bouvet.

Lecture d'un mot d'introduction de la liste « S'investir pour demain » par Patrick Bouvet.

Les assesseurs et la secrétaire de l'élection sont nommés :

- Secrétaire : Lyse Heymans
- Assesseurs : Sandrine Dejardin et Stéphane Soundron

Un seul élu porte sa candidature au poste de Maire : Pascal Guiblin, pour la liste « S'investir pour demain »

Résultat : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

[Pascal Guiblin est élu Maire de la Commune de La Vraie-Croix à l'unanimité](#)

Remise de l'écharpe de Maire par le doyen et discours du Maire

4 - CRÉATION ET ÉLECTION DES POSTES D'ADJOINTS

En vertu des articles L 2122-2, L 2122-4 et L 21227-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Nombre d'adjoints : il est proposé de nommer 4 adjoints

Adopté à l'unanimité

Tenue de l'élection des adjoints par scrutin de liste.

Une seule liste d'adjoints portée par Sandra Rousselet se porte candidat pour la liste « S'investir pour demain »

- 1^{ère} Adjointe : Sandra Rousselet
- 2^{ème} Adjoint : Patrick Bouvet
- 3^{ème} Adjointe : Marie Lefort
- 4^{ème} Adjoint : Mickaël Prime

Résultat : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions

[La liste « S'investir pour demain » portée par Sandra Rousselet est élu à l'unanimité.](#)

Les adjoints auront les délégations suivantes :

- 1^{ère} Adjointe – Action Sociale et Solidarités : Sandra Rousselet
- 2^{ème} Adjoint – Bâtiments Travaux : Patrick Bouvet
- 3^{ème} Adjointe – Culture et Tourisme : Marie Lefort
- 4^{ème} Adjoint – Environnement et Associations : Mickaël Prime

5 - CRÉATION DES POSTES DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Nombre de conseillers délégués : il est proposé de créer 3 postes de conseillers délégués

Adopté à l'unanimité

Les 3 postes étant créés, il appartient au Maire de les nommer par arrêté du Maire.

Sont nommés : Loïc Cellier, Sophie Gravier, Stéphane Soundron

Les conseillers délégués auront les délégations suivantes :

- Loïc Cellier – Conseiller délégué Voirie
- Sophie Gravier – Conseillère déléguée Solidarités
- Stéphane Soundron – Conseiller délégué Communication

6 - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Nous allons maintenant procéder à la détermination des taux des indemnités de fonction du Maire des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Strate de population : 1 000 à 3 499 habitants

Base de référence : indice brut 1 027 mensuel

Indemnité du Maire : proposition du taux maximum de l'indice brut 1 027 à compter du 21/03/2026.

Indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués :

Proposition d'une répartition à part égale entre les 4 adjoints et 3 conseillers municipaux délégués soit : taux de 12,2172% de l'indice brut 1 027

À compter de la date portée sur l'arrêté du Maire donnant délégation de certaines fonctions (21/03/2026).

Adopté à l'unanimité

7 - QUESTION DIVERSES

Envoi des convocations du conseil municipal et diverses commissions : il est proposé d'un envoi systématique par mail.

Adopté à l'unanimité